

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 19H00****N°041/2025 – Budget Régie de l’Energie – Affectation des résultats 2024**

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 19 – Excusés avec Pouvoir : 3 – Excusé sans Pouvoir : 0  
Absents : 2 – Votants : 22

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 9 AVRIL**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 3 avril 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CHAUDET Lydie, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :** BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), DOUVRE Evelyne, (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC), RONGEAT Stéphane, (pouvoir donné à Patrick VAUGEOIS).

**ETAIENT ABSENTS :**

**Mesdames, Messieurs** GONGUET Nathalie, GRUET Alexis.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

A l'issue du vote du Compte Administratif 2024 du budget de la Régie de l'Energie dont les résultats sont conformes aux écritures du Trésorier, le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2024.

Il précise au préalable qu'il est nécessaire de régulariser en 2025 une erreur concernant le résultat de clôture 2023 : la commune a reporté au compte 001 du budget 2024 un déficit d'investissement de 71 502.68 € au lieu de 71 502.49 €, soit une différence de 19 centimes.

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finances du 26 mars 2025,

**Considérant** la nécessité de régulariser le résultat de clôture 2023,

**Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire :**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**CONSTATE** au 31 décembre 2024, un excédent de fonctionnement d'un montant de 5 964,82 euros,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250409-041041-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

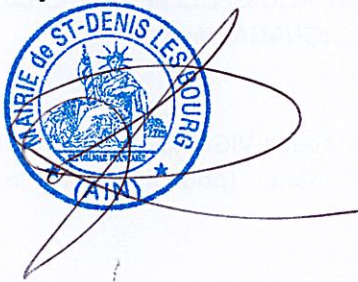
Réception par le préfet : 30/04/2025  
Publication : 30/04/2025

**DECIDE** de régulariser le résultat de clôture 2023 et d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget de la REGIE 2025 de la façon suivante :

- ↳ au compte 001, en dépense d'investissement, la somme 1 384,48€,
- ↳ au compte 1068, en recette d'investissement, la somme de 5 964,82€.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Président,  
**François BIRRAUX**



Le secrétaire  
**Patrick BOUVARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250409-041041-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025  
Publication : 30/04/2025